



Dunkerque, le 25 août 2016

A l'attention de Patrice VERGRIETE
Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Monsieur le Président,

Nous vous adressons ce courrier au regard de la décision prise par le conseil du Syndicat de l'Eau du dunkerquois, le 1er juillet dernier, de perpétuer la délégation de service public comme mode de gestion de la captation, la production et la distribution de l'eau potable. Cette décision donne un goût bien amer quant aux engagements pris par les élus des collectivités locales auprès et au nom des citoyens en terme de transparence de la conduite des politiques publiques locales, ici en l'occurrence celle de l'eau.

Concéder un pan notable de cette compétence aux multinationales pour une douzaine d'années supplémentaires – au-delà du contrat actuel avec la Lyonnaise des Eaux arrivant à échéance le 31 octobre 2017 – montre que les bonnes pratiques ne coulent décidément pas de source ou se perdent dans des puits sans fond. Mr Bertrand Ringot, comme président du conseil syndical, s'est fait le chantre de la démocratie en mode "49.3" en ne laissant aucune marge aux élus présents quant au choix du mode de gestion, réduits à un simple vote bloqué "pour ou contre la délégation de service public", bref un passage en force.

Pour justifier ces façons de faire, ce dernier s'est prévalu, dans *la Voix du Nord* du 3 juillet, du soutien de la conférence des Maires, instance non officielle et dont les discussions n'ont pas été rendues jusqu'ici publiques, des arguments indigents pour des pratiques en eaux troubles. Le choix du conseil syndical entre tant sur la forme que sur le fond en complète contradiction avec la délibération cadre relative à la politique d'assainissement adoptée le 26 novembre 2015 lors du conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque dont vous avez présidé les débats.

A l'occasion de sa présentation, il a été précisément indiqué, par Bertrand Ringot, au titre de sa délégation de vice-président de la CUD en charge de l'eau, de la nécessité de traiter de front l'ensemble des composantes de la compétence eau tant le captage, la production et la distribution que l'assainissement. Le débat de l'eau organisé de concert par la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Syndicat de l'Eau du dunkerquois devait ainsi aider à la constitution des orientations stratégiques, appelées à être soumises à l'arbitrage des instances délibérantes des deux collectivités locales concernées.

Or le choix du conseil syndical, de perpétuer en force le mode de gestion sur la part de la compétence de l'eau qui est de son ressort, avant même que soient agrégées les contributions déposées dans le cadre du débat de l'eau, conçues les propositions d'évolution du service public de l'eau et tranchées politiquement les options, est un camouflet au vote des élus communautaires. Ce déni de démocratie constitue une usurpation contre nature d'un bien commun qu'est l'eau au profit des multinationales et au détriment de l'intérêt des citoyens.

En conséquence, nous avons apporté notre soutien au recours déposé devant le tribunal administratif de Lille par le collectif dédié à la pleine maîtrise publique de l'eau contestant la décision prise par le conseil syndical et ce en se basant sur les manquements intervenus tout au long du processus. Pour autant, il nous importe que la résolution de cette grave défaillance puisse se régler au premier chef au niveau politique et que la transparence de l'action des différentes collectivités impliquées que vous appelez de vos vœux puisse être réellement de mise.

Nous vous interpellons officiellement en votre qualité de garant des décisions prises par le conseil communautaire pour remettre d'équerre le processus délibératif sur le devenir de la compétence de l'eau vu que le Syndicat de l'Eau du dunkerquois exerce délégation en la matière de la CUD. A défaut, le conseil communautaire prêterait le flanc à la caricature d'une chambre d'enregistrement voire même d'une instance dont on ferait l'économie pour décider des politiques structurantes de notre territoire, les élus étant réduits au statut de shadocks pompant dans le vide et donnant des chèques en blanc.

Vous connaissez toute notre attention, pour que les pratiques néfastes dans la conduite des affaires publiques dans l'agglomération appartiennent à un passé révolu. Cette attention se fait d'autant plus vive que nombre de défis doivent être relevés pour un développement soutenable de notre territoire (transition énergétique, accès au foncier, dérèglements climatiques,...) qui appellent pour leur résolution des comportements réellement respectueux des citoyens et donc des engagements pris avec et envers eux.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre interpellation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Paulo-Serge LOPEZ
Porte parole d'Europe Écologie Les Verts Flandre Maritime